



**REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE
ARRONDISSEMENT DE LANGRES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LANGRES

**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 MARS 2024**

**Date de la convocation
15 mars 2024**

**Délibération n° 2024-25
Nomenclature 7-2-4**

**NOMBRE DE SIEGES : 29
MEMBRES EN EXERCICE : 29
NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 20
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 28
VOTES : POUR : 28
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0**

**OBJET : OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC –
REDEVANCE – DELIBERATIONS N° 2021-15 EN
DATE DU 11 MARS 2021 ET N° 2023-51 EN DATE
DU 15 JUIN 2023 – ANNULATION ET
REMPLACEMENT - APPROBATION**

Etaient présents :

Mme CARDINAL A.	Mme LEVEQUE C.	Mme DESSAIN C.	M. HENRY P.
M. PERROT E.	M. JANNAUD D.	Mme BOLOPION A.	Mme CHATEL B.
Mme GUERIN P.	M. LEVEQUE J.M.	M. LAMBERT B.	
M. FUERTES N.	Mme WANHAM N.	M. CARDINAL J.P.	
M. SIMON J.	M. GUILLAUMOT T.	M. FRANC J.J.	
Mme GAMBIER E.	Mme SARRACINO S.	Mme BECHEREAU M.	

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme GREPINET M.	à	Mme LEVEQUE C.
Mme GOBILLOT L.	à	M. SIMON J.
M. VIAIN-LALOUETTE F.	à	Mme WANHAM N.
M. EL BOUHI A.	à	Mme GUERIN P.
Mme BARON S.	à	M. LEVEQUE J.M.
M. VALENTIN D.	à	M. LAMBERT B.
Mme DELONG S.	à	Mme BECHEREAU M.
Mme MORNAND S.	à	M. FRANC J.J.

Absente :

Mme TERRILLON S.

Conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT M. Benjamin LAMBERT est nommé secrétaire de séance.

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE, le 21 mars à 18 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Mme Anne CARDINAL, Maire.

Vu l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L.2122-1 et suivants,

Vu les délibérations n° 2021-15 en date du 11 mars 2021 (avec application au 1^{er} avril 2021), et n° 2023-51 en date du 15 juin 2023 (avec application au 1^{er} juillet 2023), fixant la grille tarifaire des droits d'occupation du domaine public pour les événements commerciaux et saisonniers.

Vu l'avis favorable de la commission « Finances – Ressources Humaines et Culture » en date du 12 mars 2024.

Considérant, qu'aujourd'hui il est nécessaire d'ajouter quatre nouveaux tarifs relatifs à la facturation journalière de la fête foraine, tous les autres éléments de la grille tarifaire pour l'occupation du domaine public votée en 2021 et en 2023 restent inchangés :

DESIGNATION	TARIF ET REDEVANCE
FOIRE SAINTE-CATHERINE - FETES ARTISANALES – MANIFESTATIONS SAISONNIERES	
Etalagistes (/mètre linéaire)	10,00 €
Voitures (/véhicules)	9,00 €
Remorques/Quads/Motos (/véhicules)	9,00 €
Adhérents à la marque Made in Pays de Langres (forfait 6 mètres)	25,00 €
Artisans et producteurs (en vente directe uniquement) (forfait 6 mètres)	35,00 €
Associations et syndicats de Langres (/mètre linéaire)	3,00 €
Associations et syndicats non-langrois (/mètre linéaire)	4,00 €
Chalets ou lieu couvert (Forfait/jour)	10,00 €
Chalets ou lieu couvert (Forfait/semaine)	50,00 €
Electricité (Forfait/semaine)	30,00 €
Electricité (Forfait/jour)	6,00 €
Frais d'inscription	0,00 €
Installation sans inscription préalable (/mètre linéaire)	20,00 €
TERRASSES	
TERRASSES FIXES SANS ANCRAGE AU SOL (Mobilier pouvant être rentré tous les soirs) avec ou sans neutralisation de place de stationnement payant (/m ² et /an)	20,00 €
TERRASSES FIXES AVEC ANCRAGE AU SOL (mobilier ne pouvant pas être rentré tous les soirs type plancher) avec ou sans neutralisation de place de stationnement payant (/m ² et /an)	29,00 €
TERRASSE MOBILE (dont le mobilier est rentré tous les soirs)	10,00 €
MARCHÉS	
Emplacement non-abonnés (/ml)	1,00 €
Emplacement Abonnés – Facturation au mois (/ml)	1,00 €
OFFRE SAISONNIÈRE (Rosalies, Sapins...)	
Tarif à la mesure de la surface et du temps d'occupation (m ² /jour)	
Activité commerciale (au m ² / jour)	0,52 €
Activité touristique / mois	100,00 €
Si besoin, Forfait Electricité / semaine	30,00 €
CIRQUES	
Réservation / cirque	50,00 €
Jour de la représentation	100,00 €
Jour supplémentaire	140,00 €
CAMIONS (type semi-remorque)	
Forfait par jour	90,00 €
RESTAURATION MOBILE	
Attelage ou véhicule de 9 mètres environ	
Tarif / repas (petit-déjeuner, déjeuner, dîner) et par emplacement	12,00 €
Forfait par jour	90,00 €

APPAREIL DE VENTE PAR DISTRIBUTION AUTOMATIQUE	
Appareil fixe (sous conditions d'obtention d'une autorisation de travaux au titre de l'urbanisme) - Surface au sol maximale 6m ² - Forfait mensuel	200,00 €
Occupation du domaine public à l'intérieur des bâtiments publics pour une activité lucrative	20% du CA annuel
FETES FORAINES	
Manège Repas par mètre linéaire	4,00 €
Manège 0-50m ² (forfait journalier)	4,00 €
Manège 0-50m ² (forfait 15 jours)	50,00 €
Manège 51m ² -100m ² (forfait journalier)	7,00 €
Manège 51m ² -100m ² (forfait 15 jours)	100,00 €
Manège +100m ² (forfait journalier)	10,00 €
Manège +100m ² (forfait 15 jours)	150,00 €
Habitations (forfait journalier)	4,00 €
Habitations (forfait 15 jours)	50,00 €
TRAVAUX	
Occupation du ODP par un véhicule (1 place = 12m ²) par jour ouvré	5,00 €
Matériel fixe (bennes, échafaudages, cabane à chantier...) au m ² ou mètre linéaire par jour ouvré	1,00 €
Redevance pour conduite privée par mètre linéaire et par an	3,00 €
VÉRANDAS	
Redevance annuelle au m ²	50,00 €

LE CONSEIL MUNICIAPL, après en avoir délibéré,

- Approuve, à compter du 1^{er} avril 2024, la grille tarifaire des droits d'occupation du domaine public telle que décrite ci-dessus ;
- Précise que cette délibération annule et remplace les délibérations n° 2021-15 en date du 11 mars 2021 et n° 2023-51 en date du 15 juin 2023.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

Anne CARDINAL
2024.03.28 07:40:04 +0100
Ref:6234012-9323911-1-D
Signature numérique
la Maire

Le secrétaire de séance,
Benjamin LAMBERT

